

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Modification du tableau des effectifs - Création et transformation de postes****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le tableau des emplois et des effectifs est une obligation réglementaire. Il permet de disposer d'un état général du personnel notamment concernant le nombre d'emplois permanents par filière, par cadre d'emploi et par grade.

Ce dernier doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois, avancements de grade, promotions internes.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant les besoins des services,

Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis du Comité Technique du 27 novembre 2019, de la commission de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et de la commission des Finances du 28 novembre 2019 d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

ARTICLE 1: modification des postes suite aux CAP du 25 novembre 2019 et des besoins des services.

CRÉATION	SUPPRESSION	DATE
1 Poste d'Attaché Principal TC	1 Poste d'Attaché TC	31/08/2020
1 Poste d'Ingénieur Hors Classe TC	1 Poste d'Ingénieur Principal TC	01/01/2020
1 Poste d'Assistant Socio-Éducatif de classe Exceptionnel TC	1 Poste d'Assistant Socio-Éducatif 1ere classe TC	01/01/2020
3 postes de Rédacteur Principal 2eme classe TC	3 postes de Rédacteur TC	1 POSTE -01/01/2020 2 POSTES -01/04/2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

3 postes de Technicien Principal 2eme classe TC	3 postes de Technicien TC	1 POSTE -01/04/2020 2 POSTES -01/01/2020
1 poste d'Educateur des APS Principal 2eme classe TC	1 poste d'Educateur des APS TC	01/01/2020
2 postes d'Animateur Principal 1ere classe TC	2 postes d'Animateur Principal 2eme classe TC	01/01/2020
7 postes d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe TC	7 postes d'Adjoint Administratif Principal 2eme classe TC	1 POSTE -01/01/2020 3 POSTES -01/04/2020 1 POSTE -01/09/2020 2 POSTES -01/11/2020
1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe TNC	1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2eme classe TNC	01/04/2020
3 postes d'Adjoint Administratif Principal 2eme classe TC	3 postes d'Adjoint Administratif Territorial TC	01/01/2020
3 postes d'Adjoint Technique Principal 1ere classe TC	3 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TC	1 POSTE -01/01/2020 2 POSTES -01/04/2020
2 postes d'Adjoint Technique Principal 1ere classe TNC	2 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TNC	01/01/2020
4 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TC	4 postes d'Adjoint Technique Territorial TC	2 POSTES -01/01/2020 2 POSTES -01/09/2020
3 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TC	3 postes d'Adjoint Technique Territorial TC	1 POSTE -01/01/2020 2 POSTES -01/09/2020
3 postes d'Agent de Maîtrise Principal TC	3 postes d'Agent de Maîtrise TC	01/01/2020
2 postes d'ATSEM Principal 1ere classe TC	2 postes d'ATSEM Principal 2eme classe TC	01/01/2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

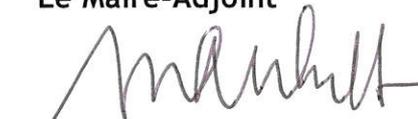
2 postes d'ATSEM Principal 1ere classe TNC	2 postes d'ATSEM Principal 2eme classe TNC	01/01/2020
1 poste de Brigadier-Chef Principal de P.M. TC	1 poste de Gardien-Brigadier de P.M. TC	01/01/2020
1 poste d'Adjoint d'Animation principal 1ere classe TC	1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2eme classe TC	02/08/2020
1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 1ere classe TNC	1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2eme classe TNC	17/09/2020
12 postes d'Agent de Maîtrise TC	12 postes d'Adjoint Technique Principal 1ere classe TC	01/01/2020
6 postes d'Agent de Maîtrise TC	6 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TC	01/01/2020
1 poste d'Educateur des APS TC	1 poste d'Adjoint Technique Territorial TC	01/01/2020

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint



Maurice MARCHETTI

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019

